

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le Pays du Val d'Adour

**ENTRE**

**Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays du Val d'Adour**

Représenté par Jean-Louis GUILHAUMON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2 Novembre 2021,

D'une part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par Rodrigue FURCY Préfet des Hautes Pyrénées et Xavier BRUNETIERE Préfet du Gers,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**EN PRESENCE DE :**

Guillaume CHOISY, directeur général de l'Agence de l'eau Adour Garonne,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Pays du Val d'Adour autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## 1.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le Pays du Val d'Adour et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

### Présentation du territoire

#### Un territoire interdépartemental et interrégional

Le Pays du Val d'Adour, territoire rural d'une superficie de près de 1 120 km<sup>2</sup>, regroupe 127 communes, trois communautés de communes, et se situe au carrefour de trois départements (Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées-Atlantiques) et deux régions (Nouvelle Aquitaine et Occitanie).

Territoire essentiellement rural, le Val d'Adour peut être qualifié de territoire de carrefour de par :

- Sa situation aux confins de deux régions et à la croisée de trois départements
- Son positionnement entre plusieurs agglomérations : Pau, Tarbes, Auch.

Zone de plaine et de coteaux, le Pays du Val d'Adour est au coeur du Sud-Ouest, à la confluence des cultures béarnaise, bigourdane et gasconne. D'une population de près de 40 000 habitants, le Pays ne possède pas de ville qui s'imposerait comme une « capitale » mais s'organise autour d'un réseau de bourgs-centres. Pour autant, il a un fonctionnement relativement autonome pour un territoire rural, même s'il subit de plus en plus l'influence de ces villes moyennes : accueil d'actifs travaillant sur ces pôles, développement de l'habitat pavillonnaire, etc.

Malgré l'absence d'infrastructures majeures, le Pays du Val d'Adour constitue une porte d'entrée importante des Pyrénées, plus encore une porte d'entrée pour les Hautes-Pyrénées, département éminemment touristique. Cette fonction est renforcée par l'A65 au nord-ouest du territoire et par l'A64 au sud. Deux aéroports sont situés à proximité du territoire : Pau-Pyrénées et Tarbes-Ossun-Lourdes.

#### Une vie locale organisée autour d'un réseau de bourgs-centres

Le territoire est structuré en réseau de petites villes (Vic-en Bigorre, Maubourguet, Marciac, Aignan, Riscle, Plaisance, Rabastens) réparties harmonieusement, contribuant à donner à l'espace rural son armature de proximité.

Les bourgs-centres garantissent des liens infra-territoriaux qui renforcent la cohésion de ce territoire en captant les populations des cantons gersois et béarnais tout en maintenant l'accessibilité aux services et équipements, pour lesquels les collectivités locales ont réalisé des efforts importants au cours des dernières années. Dans un contexte où l'influence des agglomérations voisines (Tarbes, Pau) s'exerce chaque jour davantage, un maillage territorial équilibré autour des bourgs-centres reste affirmé et primordial.

• **Diagnostic territorial**

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire relativement bien structuré autour de pôles de proximité, principalement le long de la vallée, permettant des accès aux services et équipements à tous les habitants du Pays (Maisons France Services, accueil de loisirs, petite enfance, culture, sports, santé)</li> <li>- Un service éducatif intégrant enseignements maternel, primaire et secondaire de qualité pour un territoire rural, et des possibilités d'enseignement supérieur au niveau local (lycées agricoles) mais aussi à proximité relative (agglomérations Tarbes, Pau, Auch, et pourquoi pas Toulouse)</li> <li>- Marciac, Grand Site Occitanie avec présence de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle L'Astrada</li> <li>- Une appropriation par les EPCI de la compétence culture (diffusion)</li> <li>- Un tissu associatif important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de ville centre supérieure à 10 000 habitants, susceptible de capter certains commerces et services qui ont besoin de ce seuil pour s'installer mais un ensemble de sept bourgs-centres sur lequel le Pays a fondé sa stratégie</li> <li>- Une démographie médicale (médecins généralistes) préoccupante quant à son renouvellement</li> <li>- Une faible offre de logements sociaux afin de répondre aux besoins des familles à faibles revenus, notamment sur la vallée de l'Adour et les bourgs centres</li> <li>- Une forte vacance de l'habitat dans les bourgs centre (forte vacance</li> <li>- Une concentration des services sur les bourgs-centres, mais qui pose forcément la question de l'accès et des solutions de mobilités pour les publics situés sur des périmètres les plus éloignés</li> <li>- Une synergie entre culture, tourisme et patrimoine à poursuivre pour revitaliser l'attractivité du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes Petites Villes de Demain, Contrats Bourgs-Centres Occitanie et, Contrat Grand Site</li> <li>- Santé &amp; Enfance Jeunesse : des sujets travaillés depuis de nombreuses années, avec des réussites, mais des disparités entre les différentes communes et intercommunalités.</li> <li>- L'opportunité consiste à poursuivre, adapter les bonnes pratiques</li> <li>- Une offre d'équipements et de lieux de diffusion culturelle de qualité grâce à un engagement des collectivités en matière de diffusion culturelle et artistique</li> <li>- Des acteurs culturels dans le domaine associatifs qui sont parvenus à se professionnaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le niveau bas de revenus, notamment dans la vallée de l'Adour</li> <li>- Le vieillissement de la population qui nécessite une forte adaptation du territoire dans les registres de l'accessibilité, des mobilités, du logement et des services</li> <li>- Une dépendance aux pôles voisins pour les services de santé et les grands équipements</li> <li>- Une concentration dans les pôles de la vallée de l'Adour des services rendant difficile l'accès de certaines populations périphériques.</li> <li>- Un essoufflement du tissu associatif notamment culturel</li> <li>- Une perte de diversité et une raréfaction d'initiatives par manque de moyens</li> </ul>
<p><b>Cohésion sociale</b></p>			

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p><b>Relance économique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une industrie qui pèse, notamment agro-alimentaire même si..... (voir menaces)</li> <li>- Une agriculture, qui compte dans l'emploi (plus de 500 emplois) avec une petite part saisonnière, mais beaucoup d'emplois pérennes</li> <li>- Des infrastructures routières secondaires couplées à des petites centralités qui permettent un développement de l'économie "présentielle" : artisanat, construction, administrations et services, commerces</li> <li>- Un réseau de zones d'activités économiques bien réparties sur le territoire et en développement</li> <li>- Une offre plutôt conséquente d'immobilier d'entreprises publics (hôtel d'entreprises, ateliers) sur la partie sud du territoire</li> <li>- Un pôle qui rayonne sur le territoire : Marciac, Grand site Occitanie</li> <li>- Des événements festifs moteurs du tourisme local : musique, vin, patrimoine et traditions festives</li> <li>- Un territoire encadré par deux voies jacquaires et traversé par la route européenne de d'Artagnan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ..... une industrie qui subit de gros chocs depuis plusieurs années avec des pertes d'emplois non compensées par des services aux industries.</li> <li>- Peu de dynamiques : démographiques, emplois, grands projets</li> <li>- Pas de notoriété économique du territoire</li> <li>- Des disparités territoriales claires avec plus de difficultés sur la partie Nord du Pays. La partie Sud bénéficie d'une proximité de l'agglomération tarbaise et peut jouer la carte du desserrement. Exemple : dichotomie Nord Sud en termes d'offre foncière et immobilière</li> <li>- Un secteur agricole en mutation : diminution d'actifs et du nombre d'emplois, enjeux des pratiques face au changement climatique</li> <li>- Des sites touristiques à la fréquentation modeste pour l'essentiel</li> <li>- Faiblesse des capacités d'accueil notamment au sud du territoire et carence marquée sur la qualité des hébergements</li> <li>- Une destination en devenir, pas réellement positionnée sur les marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un potentiel touristique réel à plusieurs niveaux : oenotourisme, excursionnisme patrimonial et culturel, évènementiel, grands espaces. Poursuivre les efforts sur la communication et la structuration de l'offre</li> <li>- Peu d'activités tertiaire "B to B" (services aux entreprises, de conseil, d'ingénierie, de communications) : la desserte numérique, les tendances 2020/2021 peuvent-elles changer la donne ?</li> <li>- Le territoire apparaît comme une porte d'entrée pour le département touristique des Hautes Pyrénées, alimenté par les autoroutes. Jusqu'où peut-il bénéficier des fréquentations sur les espaces voisins</li> <li>- Mettre à profit la proximité des agglomérations voisines pour développer l'économie présenteielle, tout en limitant la dépendance à ces pôles d'emplois</li> <li>- D'importants réservoirs de clientèles touristiques de proximité</li> <li>- S'appuyer sur le niveau de fréquentation du Grand Site pour mieux irriguer le territoire</li> <li>- Une fréquentation hors saison en développement</li> <li>- La création d'un office de tourisme à l'échelle du Pays permettant d'optimiser les moyens</li> <li>- Potentiel oenotouristique important et réel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de dynamiques sur le plan de l'emploi et de la démographie qui laissent peu de marges de manœuvre au développement de l'économie présenteielle, comme ce fut le cas jusqu'à présent</li> <li>- Faibles dynamiques d'attractivités, malgré une qualité de vie jugée plutôt bonne</li> <li>- Les flux domicile-travail (sur les territoires voisins de Tarbes et Pau) peuvent induire des consommations à l'extérieur du Pays</li> <li>- Des sites touristiques importants à proximité qui captent l'essentiel de la clientèle dont il faut tirer parti</li> </ul>

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Relance économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une culture de la coopération dans le domaine viticole avec une volonté des vignerons à s'engager dans l'animation, une structuration de l'oenotourisme en cours destinée à fédérer les six appellations,</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel à accroître en direction des hébergements de qualité</li> </ul>	-
<b>Transition environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une consommation foncière correctement maîtrisée qui est resté contrôlée, mais qui s'explique aussi par de faibles dynamismes démographiques et économiques</li> <li>- Des emplois de proximité permettant de limiter les déplacements domicile-travail</li> <li>- Un maillage d'infrastructures routières et de bourgs qui limitent les déplacements</li> <li>- Une bonne observation et connaissance de la ressource eau et de ses enjeux</li> <li>- Un réseau hydrographique majeur, élément identitaire et paysager fort</li> <li>- Une valorisation écologique et de découverte le long de l'Adour</li> <li>- Des dispositifs et des politiques de gestion en structuration autour de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une eau chère, en partie en mauvaise qualité / des milieux piscicoles perturbés. Le territoire est fortement concerné par le changement climatique qui pourrait induire des conflits d'usages liés à l'eau</li> <li>- Nappe alluviale très vulnérable aux activités de surface et aux pollutions diffuses (nitrates et pesticides)</li> <li>- De petites stations d'épuration encore non conformes</li> <li>- Des logements énergivores</li> <li>- Peu de production d'énergies renouvelables</li> <li>- Certains champs du développement durable qui pourraient être accentués ? agriculture durable, tourisme durable, éco-conception, éco-construction</li> <li>- Des difficultés liées transport en commun ? Le SCOT relevait l'absence de coordination des services de transports entre les départements, mais depuis, une offre LIO (Région) a vu le jour et a certainement solutionné une partie de ces problèmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action au changement climatique travaillé avec le comité de bassin</li> <li>- Mieux travailler les mobilités et dégager des actions concrètes</li> <li>- Développer le vélo utilitaire conjointement au vélo tourisme</li> <li>- Développer le covoiturage, notamment pour les flux en direction de Tarbes</li> <li>- Développement des énergies renouvelables, notamment géothermie, méthanisation.....</li> <li>- Et hydraulique ?</li> <li>- L'engagement dans l'élaboration d'un PCAET à l'échelle du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation milieux aquatiques</li> <li>- Non souveraineté énergétique</li> <li>- Réchauffement climatique et adaptation des productions, notamment céréalières du territoire</li> <li>- Risques : menaces de crues et d'érosion des sols</li> </ul>

	<p>gestion de l'espace rivière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau de techniciens rivière</li> <li>- Diversité des milieux naturels remarquables : forêts, cours d'eau, pelouses sèches...</li> <li>- Vallée de l'Adour structurante et jouant un rôle de refuge et d'axe de déplacement pour la faune</li> <li>- Un patrimoine historique, architectural et culturel riche et remarquable</li> <li>- Des actions déjà en cours notamment via le Plan Climat Energie Territorial et le programme TEPCV</li> </ul>			
--	--	--	--	--

- **Dispositifs en cours**

### **Le programme Petites Villes de demain**

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. A l'échelle du Pays du Val d'Adour, ce sont **six ou** communes qui ont été lauréates à ce programme : Maubourguet, Rabastens de Bigorre, Vic en Bigorre pour les Hautes Pyrénées et Riscle, Plaisance du Gers, Marciac pour le Gers.

### **Le Contrat Territorial Occitanie**

Signé en 2018 avec la Région Occitanie, le Pays du Val d'Adour, et les départements du Gers et des Hautes Pyrénées, il constitue le socle de la contractualisation pour quatre ans. Il propose donc une stratégie et un plan d'actions qui couvrent les principaux champs du développement territorial et de l'aménagement du territoire.

### **Le programme LEADER**

Le programme LEADER a été conçu pour s'articuler au mieux aux dispositifs contractuels 2015-2021 et vient par conséquent en complémentarité de ceux-ci. La période transitoire 2022/2023 doit permettre la finalisation de la programmation et des paiements en vue de déposer une nouvelle candidature pour le Pays du Val d'Adour.

### **Le Grand Site Occitanie : Marciac**

Un premier Contrat Grand Site a été signé en 2009 pour une période de 6 ans, prorogé de deux ans.

Si un certain nombre d'objectifs affichés ont été atteints, la dynamique du Grand Site mérite d'être encore accompagnée.

Marciac a donc candidaté au nouvel appel à projet Grands Sites Occitanie et a été labellisé en décembre 2017.

Un nouveau projet de contrat a été proposé mettant l'accent sur :

- L'enrichissement du projet culturel ;
- La préservation de l'écrin patrimonial du cœur emblématique ;
- Le changement d'échelle en faveur de l'économie touristique ;
- La définition d'une stratégie numérique pour une meilleure mise en marché.

### **Les Contrats Bourgs-Centres**

Dès Juin 2017, le Pays du Val d'Adour a engagé un processus d'information et de sensibilisation des communes éligibles à ce nouveau dispositif contractuel de la Région Occitanie.

L'accompagnement technique des communes s'est traduit par la rédaction de six contrats : Riscle, Marciac, Aignan, Plaisance du Gers, Rabastens de Bigorre et Vic en Bigorre.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 – Ambition du Pays du Val d'Adour**

Aujourd'hui le Pays du Val d'Adour, bien que situé au carrefour de deux pôles urbains importants, conserve des caractéristiques particulièrement rurales.

Aussi, afin de pérenniser son développement, l'enjeu majeur du territoire réside dans le maintien de **sa cohésion et la consolidation de son attractivité**.

**La cohésion territoriale** ne pourra être garantie qu'en confortant le développement de l'ensemble des bassins de vie (en tenant compte donc des secteurs dont le développement a été modéré mais aussi des secteurs sous influence des pôles urbains) tout en maintenant une structure multi-polarisée du territoire par le renforcement et la **mise en réseau des bourgs-centres**.

**L'attractivité** de ce territoire ne pourra être consolidée qu'en s'attachant à poursuivre les efforts en matière de **développement économique et d'emplois, en matière d'accessibilité aux services et de préservation de la qualité de vie** (habitat, espaces naturels et paysages).



Le tout en s'inscrivant dans une stratégie de **transition écologique** visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles

L'objet étant de :

- Rechercher un **développement équitable de l'emploi** sur toutes les parties du territoire **en s'appuyant sur les bourgs-centres**,
- Accompagner la **diversification des activités économiques** en s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire locaux (commerces et artisanat de proximité, industries) tout en valorisant des filières dont les emplois sont non-délocalisables : **structuration de l'économie touristique et notamment par le biais de l'oénotourisme, diversification des productions agricoles, ...**
- Maintenir un maillage territorial en termes **d'équipements et de services dans les bourgs-centres** (en priorité dans le domaine de la santé en articulation avec le pôle départemental de santé du Gers et le GIP Occitanie, mais aussi en faveur de la jeunesse et des nouveaux accès liés à la dématérialisation) apparaît comme un enjeu majeur. Le renforcement de certaines polarités permettra un rééquilibrage de l'offre et facilitera **l'accessibilité des populations aux équipements et services**,
- S'attacher à mettre en place une **politique de l'habitat plus ambitieuse**, notamment dans les bourgs-centres afin de lutter contre la vacance,
- Préserver les **principaux éléments patrimoniaux (architecturaux et naturels)** et en priorité la ressource en eau ainsi que les milieux associés,
- Asseoir une politique de **transition écologique** en accompagnant la performance des bâtiments et en développant la production locale d'énergies tout en préservant les ressources naturelles.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 2 Novembre 2021 :

- Orientation 1 : Agir pour la qualité de vie
- Orientation 2 : Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local
- Orientation 3 : Agir pour le développement économique et l'emploi
- Orientation 4 : S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### Article 4 –Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

#### 4.1. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches mesures en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les préfets peuvent saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

#### **4.2. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.3. Les actions de coopération interterritoriale**

L'année 2020 a vu un renforcement de la coopération avec le Pays d'Armagnac, voisin, plus particulièrement sur deux volets touristique :

- La politique oenotouristique menée par l'office de tourisme du Pays du Val d'Adour se réfléchit en collaboration avec les six appellations viticoles dont trois touchent aussi le Pays d'Armagnac (Côtes de Gascogne, Floc de Gasconne et Armagnac)

Sur les prochaines années, la collaboration avec le Pays d'Armagnac s'établira via :

- la diffusion du livre de marque déployé auprès des opérateurs des filières présentes les 2 PETR ;
  - la promotion des événements oenotouristiques chez les opérateurs et de façon transversale avec les filières. A ce titre, un agenda commun pourra être co-construit, produit et diffusé ;
  - une ingénierie d'accompagnement des opérateurs et des projets pourra être co-portée par les deux territoires.
- La collaboration en matière de valorisation des patrimoines par l'art contemporain (arts visuels et plastiques) notamment via la dynamique départementale gersoise. A ce titre, l'agenda culturel réalisé par l'office de tourisme du Pays du Val d'Adour intégrera les événements art contemporain/arts plastiques de l'Armagnac et des collaborations artistiques et logistiques seront mises en place avec les opérateurs d'arts contemporains du Pays d'Armagnac.

### **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales (dont l'ingénierie de solidarité proposée par le Département du Gers), CAUE, CPIE, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays du Val d'Adour assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE, de l'animation et de la mise en œuvre du contrat ainsi que de son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ;
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne, acteur incontournable de la mise en œuvre des politiques publiques nationales et européennes de l'eau à l'échelle du bassin Adour Garonne, développe une politique transversale, qui doit s'appliquer à toutes les échelles de territoires, afin de contribuer à deux grands objectifs :
  - l'atteinte du bon état pour toutes les eaux du bassin Adour-Garonne,
  - l'équilibre entre ressources disponibles et besoins en eau.

Elle a une fine connaissance des données sur l'eau et contribue fortement à planifier les actions à la bonne échelle de territoire et à favoriser leurs réalisations en apportant des moyens de financement. Ses axes d'action sont les suivants :

- s'adapter au changement climatique pour améliorer la résilience des milieux,
- améliorer la qualité de l'eau (priorité à l'alimentation en eau potable),
- réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques,
- assurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques,
- placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires,
- maîtriser la gestion quantitative des rivières, notamment en été,
- gérer durablement les eaux souterraines

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

## **6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## **6.6. Maquette financière**

Chaque année, une programmation financière des crédits d'Etat sera établie.

Les différents financeurs favorisent la mobilisation des crédits selon les modalités proposées. Une maquette financière actera en fin d'année les financements validés par chaque partenaires ainsi qu'un rappel des engagements de l'Etat sur le territoire

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 7– Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et les comités locaux de cohésion des territoires (CLCT). Les CLCT participent à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

La gouvernance du CRTE pourra être complétée par un pacte de gouvernance rassemblant les cofinanceurs des projets du territoire. Les modalités de fonctionnement du pacte seront définies ultérieurement.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par les Préfets du département, ou leur représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Pays du Val d'Adour, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du Pays du Val d'Adour. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le secrétariat du comité de pilotage et du comité technique sera assuré par les services du PETR.

## 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient aux préfets, délégués territoriaux de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Les préfets organisent, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8- Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés ainsi que les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche mesure en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11– Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12- Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13– Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.


Signé à Tarbes le 14 Décembre 2021

Le Président du Pays du  
Val d'Adour



Jean-Louis GUILHAUMON

Le préfet des Hautes-Pyrénées



Rodrigue FURCY

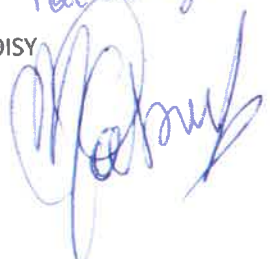
Le préfet du Gers



Xavier BRUNETIERE

Le Directeur de l'Agence de l'Eau  
Adour-Garonne

*Par délégation*  
Guillaume CHOISY





## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

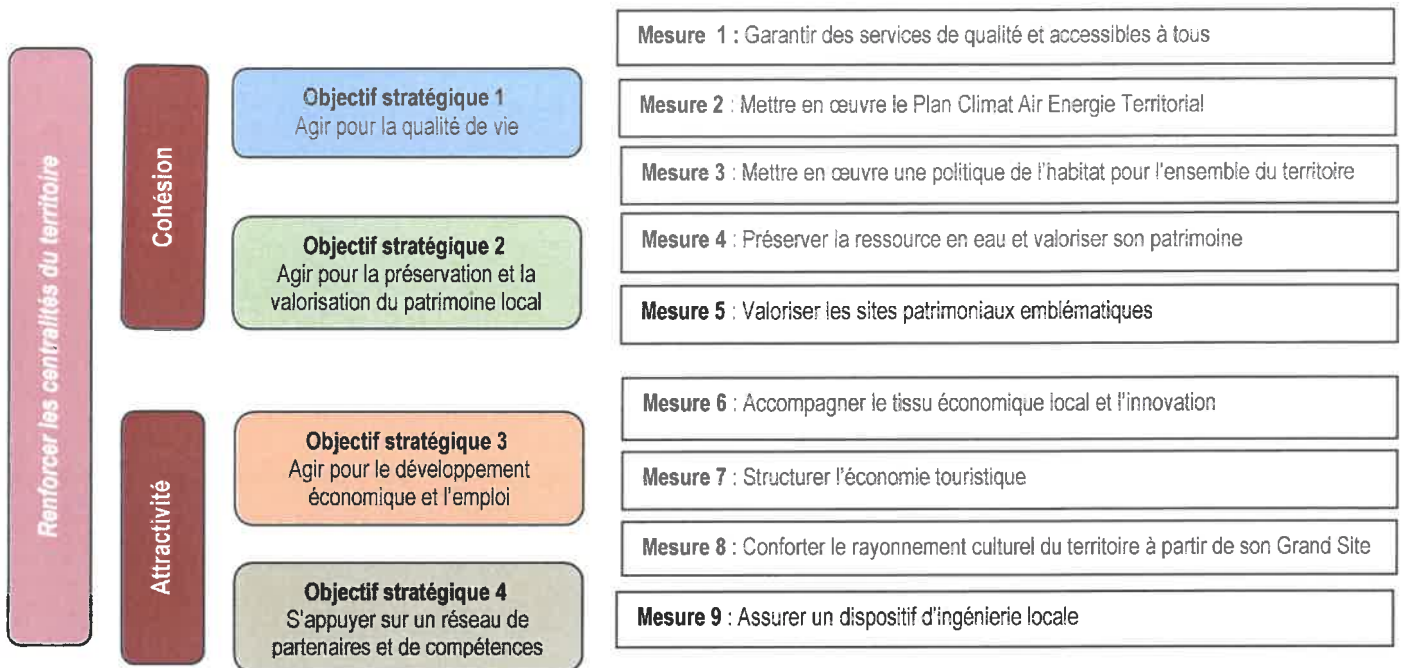
**Annexes 2 - Fiches mesures**

**Annexe 3 – Etat des lieux écologiques**

**Annexe 4 – Maquette financière 2021**

**ANNEXE 1**

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES**



## **ANNEXE 2**

### **FICHES MESURES**

## Objectif stratégique Agir pour la qualité de vie

### Fiche Mesure 1 : Garantir des services de qualité et accessibles à tous, principalement dans les bourgs-centres

#### ▪ Contexte général

Durant ces huit dernières années, grâce aux programmes contractuels précédents, l'accent a été mis sur l'attractivité du territoire et le cadre de vie grâce à de nombreuses actions en faveur du **maintien et du développement des services essentiels à la population (petite enfance, santé et culture)**. Il est en effet nécessaire de maintenir des bourgs centres vivants constituant des pôles commerciaux, artisanaux et de services adaptés aux besoins des habitants et des acteurs économiques.

Les trois dernières années ont été marquées par un désengagement marqué des services de l'Etat et une dématérialisation accrue de l'accès aux services, fragilisant ainsi certaines personnes (personnes précaires et/ou âgées voire des populations très mal desservies par l'accès à internet).

Sur le plan de l'**offre de santé**, et à l'instar de nombreuses zones rurales, le Pays du Val d'Adour est marqué par une offre de premier recours globalement faible et une démographie médicale préoccupante à court terme sur certaines zones. Si les précédents programmes contractuels (CRU, LEADER, ...) ont permis de soutenir la création de maisons pluri-professionnelles de santé (MSP de Marciac et Vic en Bigorre), il n'en demeure pas moins que ces équipements ne règlent pas l'installation de nouveaux généralistes et la question de l'offre médicale reste un défi pour l'avenir afin que l'accès aux soins soit possible pour tous.

#### ▪ Objectifs stratégiques

- Installation de nouveaux professionnels de santé dont prioritairement des médecins généralistes ;
- Renforcer l'accessibilité aux services publics tant sur le plan de l'organisation que sur la couverture Très Haut Débit;
- Maintien des équipements sportifs, culturels et de loisirs
- Qualification des espaces publics en vue d'une meilleure attractivité et en faveur des modes doux de déplacements

#### ▪ Contenu

##### **Assurer les conditions favorables au maintien et à l'accessibilité des services de santé**

A travers un dispositif d'accompagnement des collectivités et des professionnels existants, il s'agit d'assurer les conditions favorables en matière d'attractivité de nouveaux professionnels de santé : maisons de santé pluridisciplinaire, centres de santé

- **Contenu** : études préalables, investissements en faveur de l'accueil de nouveaux professionnels
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI, communes
- **Critères de sélection** : dimension partenariale, implication des collectivités et des professionnels de santé
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre de professionnels mobilisés, nombre de professionnels installés, nombre de structures créées

##### **Soutenir la création d'équipements sportifs, culturels et de loisirs ainsi qu'en faveur de l'enfance**

Au regard de l'avancée des schémas (schéma des services, schéma petite enfance), il s'agira d'accompagner la création et/ou la requalification de structures de services pour atteindre définitivement les objectifs fixés, ceci dans les domaines suivants : petite enfance/jeunesse, équipements sportifs, culturels et de loisirs dans les bourgs-centres du territoire.

- **Contenu** : études préalables, investissements et équipements
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes
- **Critères de sélection** : performance énergétique des bâtiments, accessibilité, dimension intercommunale voire inter-communautaire avérée
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre d'équipement créés

##### **Création d'équipements permettant de mutualiser la présence des services publics**

Si des premières initiatives ont permis de voir s'organiser la mise en place de Maisons France Services, il est nécessaire de prolonger la démarche afin d'assurer une couverture homogène du territoire et une harmonisation des services proposés.

- **Contenu** : études préalables, investissements et équipements
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes
- **Critères de sélection** : performance énergétique des bâtiments, accessibilité, dimension intercommunale, diversité des services proposés
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre de MFS créées, niveau de diversité des services proposés

##### **Accompagner la qualification des espaces publics en veillant à renforcer l'accessibilité et favoriser les modes doux de déplacements**

Il s'agit d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement pour une meilleure accessibilité aux services et afin de développer les modes doux de déplacements, plus particulièrement dans les bourgs-centres. On veillera dans le même

temps à participer à réduire l'artificialisation des sols en privilégiant la prise en compte de la végétalisation dans les aménagements

- **Contenu** : études préalables, investissements liés à l'aménagement et à l'équipement des espaces publics et mise en accessibilité
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes
- **Critères de sélection** : accessibilité, intégration paysagère et architecturale, préservation des éléments identitaires locaux
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre d'espaces requalifiés, surfaces désimperméabilisées, linéaires créés en faveur des modes doux

#### ☐ Assurer une couverture générale du territoire en Très Haut Débit

Si une partie du déploiement a été engagé, une large part du territoire n'est pas encore raccordée. Il s'agira d'ici la fin du contrat d'être parvenu à ce que toutes les communes bénéficient de ce type d'équipement

- **Contenu** : investissements liés au déploiement Très haut Débit
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : Départements, EPCI
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre de communes couvertes à l'issue du contrat.

#### ▪ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2021/2027

### Projets pré-identifiés

Antenne du Centre Départemental de Santé à Plaisance du Gers

Installation d'un city-stade à Riscle

Installation d'un city-stade à Rabastens de Bigorre

Installation d'un city-park à Maubourguet

Réhabilitation du complexe sportif de Rabastens de Bigorre et mis en place d'un parcours santé

Réhabilitation des équipements sportifs de Riscle (vestiaires et club-house)

Réhabilitation de la piste de course autour du stade

Réhabilitation de l'ancien théâtre à Maubourguet

Réhabilitation des écoles de Plaisance et de Beaumarchès

Création d'une Maison France Services à Marciac

Aménagement de la Rue Adour à Plaisance du Gers (mobilités douces)

Création d'une passerelle sur le canal de Cassagnac à Plaisance du Gers (mobilités douces)

Conception et aménagement d'un cheminement autour de l'eau à Plaisance du Gers

Aménagement de la route des Pyrénées à Maubourguet (mobilités douces)

Requalification de la place Marcadieu à Maubourguet

Aménagement de la route de Vic, de Tarbes et de Mirande à Rabastens de Bigorre (mobilités douces)

Aménagement de deux places à Saint Germé

## Fiche Mesure 2 : Mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial

### ▪ Contexte général

Le Pays du Val d'Adour ayant obtenu en 2008 le label Agenda 21, il a souhaité asseoir sa politique de développement durable en s'inscrivant dans un Plan Climat Energie Territorial. Au delà de l'accompagnement apporté aux modes de consommation responsable, il a surtout œuvré en faveur de la sensibilisation en matière d'économie des ressources et des énergies.

Lauréat en 2015 de l'appel à projet national « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », il a poursuivi ces actions d'accompagnement et a permis de soutenir des investissements significatifs en matière de rénovation énergétique, de mobilité douce ou de modernisation de l'éclairage public.

En 2019, il a été décidé de s'inscrire durablement dans une stratégie d'adaptation au changement climatique et de diminution des gaz à effet de serre en élaborant un PCAET mutualisé à l'échelle du Pays.

### ▪ Objectifs stratégiques

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production et consommation des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Adaptation au changement climatique
- Désimperméabilisation du territoire - Renaturation de la ville

### ▪ Contenu

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le but du projet est d'élaborer un PCAET à l'échelle du Pays du Val d'Adour, décliné par communauté de communes, chacune d'entre elles conservant les prérogatives de mise en œuvre sur leur propre périmètre. Certaines actions pourront être mutualisées au sein du PETR.

L'élaboration du PCAET sera entamée début 2022. Si la stratégie et le plan d'actions n'est pas défini à ce stade, des premières actions peuvent néanmoins être identifiées.

#### Favoriser la sensibilisation et l'accompagnement technique des acteurs locaux

Il s'agit de poursuivre le dispositif de sensibilisation des acteurs locaux (collectivités, tissu économique, grand public) initié dans le cadre du Plan Energie Climat Territorial

- **Contenu** : Etudes, prestations externes pour diagnostic de performance énergétique, plate-forme d'information du grand public, actions de sensibilisation des jeunes publics, outils de promotion et de communication
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, collectivités locales
- **Critères de sélection** : diversité des acteurs sensibilisés, partenariat public / privé, création et/ou maintien d'emplois
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'acteurs locaux sensibilisés, nombre d'animations ou de supports d'information développés

#### Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

La réduction de la dépendance énergétique passe par une réduction des consommations qui touchent en priorité, en Val d'Adour, le secteur de l'habitat (entendu au sens large : logement et bâtiments tertiaires). Il est par conséquent nécessaire d'accompagner l'amélioration de la performance tant dans le domaine public que privé

- **Contenu** : travaux d'amélioration sur les logements privés et sur bâtiments publics
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes, privés
- **Critères de sélection** : 30% d'économie d'énergie minimum, usage des matériaux sains de préférence
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de bâtiments publics réhabilités, nombre de logements rénovés, empreinte énergétique

#### Soutenir le développement des énergies renouvelables

En s'appuyant sur le Plan Stratégique des Energies Renouvelables élaboré par le Pays du Val d'Adour, il s'agira de soutenir les initiatives de productions permettant de valoriser les ressources locales.

- **Contenu** : études préalables, investissements
- **Calendrier** : 2015 à 2017

- **Partenariat** : Régions, Départements, ADEME
- **Critères de sélection** : valorisation des ressources locales
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : Nombre d'unités développées, volume de MW/h générés, niveau de dépendance énergétique du territoire

#### ☐ **Désimperméabiliser les sols urbains**

Pour répondre à l'enjeu d'adaptation au changement climatique l'objectif est de favoriser l'émergence de projets ambitieux permettant une désimperméabilisation des sols urbains, afin de proposer une gestion alternative paysagère des eaux pluviales qui permettra de recharger la nappe alluviale de l'Adour, renaturera la ville (îlots de fraîcheur, bien être,...), préviendra le risque d'inondation et de contamination des milieux aquatiques .

- **Contenu** : étude de schéma directeur à l'échelle des EPCI - travaux de désimperméabilisation des sols urbains, et de gestion intégrée des eaux pluviales (noues, puisards,...)
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes, privés
- **Critères de sélection** : qualité du projet
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : surface déconnectée du réseau pluvial, surface désartificialisée

#### ▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2021/2027

### Projets pré-identifiés

Rénovation énergétique de la Maison des Associations à Maubourguet  
 Installation d'ombrières photovoltaïques sur les terrains de tennis à Plaisance du Gers  
 Tranches supplémentaires de rénovation de l'éclairage public à Rabastens de Bigorre et Maubourguet



**Objectif stratégique**  
**Agir pour la qualité de vie**

**Fiche Mesure 3 : Mettre en œuvre une politique de l'habitat pour l'ensemble du territoire tout en maîtrisant la consommation foncière**

▪ **Contexte général**

Approuvé en 2015, le SCOT du Pays du Val d'Adour a posé les premiers jalons de planification foncière à l'échelle du territoire. Ceci a permis de voir engagés de nouveaux documents d'urbanisme à l'échelle des intercommunalités à travers les PLUI. Aujourd'hui, les trois EPCI composant le Pays du Val d'Adour se sont engagés dans cette démarche dont un en phase d'approbation.

Du côté habitat, le diagnostic du territoire fait apparaître une situation monotypée, peu adaptée aux nouvelles demandes et ne tenant pas compte des nouveaux enjeux liés à la transition énergétiques. Des efforts doivent être poursuivis au niveau des logements publics tout en veillant à bénéficier à l'échelle du territoire des dispositifs ANAH afin d'accompagner l'habitat privé.

▪ **Objectifs stratégiques**

- Maîtriser la gestion de l'espace et l'urbanisation du territoire
- Garantir une offre de logement adaptée et un habitat sain et durable pour tous, principalement dans les bourgs-centres
- Contribuer à la réduction de la vacance
- Réduire l'artificialisation des sols

▪ **Contenu**

**Finaliser les documents d'urbanisme engagés à l'échelle des EPCI et engager la révision du SCOT**

Il s'agira d'obtenir une couverture complète du territoire en document de planification urbaine tout respectant les dernières obligations réglementaires.

- **Contenu** : Etudes, prestations externes
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI
- **Critères de sélection** : diversité des acteurs sensibilisés, partenariat public / privé, création et/ou maintien d'emplois
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de documents finalisés à l'issue du contrat

**Prolonger et généraliser les dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat**

Le diagnostic Habitat Foncier avait déjà pointé un manque de diversification de l'habitat. Il s'agira donc d'assurer une adaptation des logements à l'évolution démographique du territoire tout en veillant à lutter contre la vacance et la précarité énergétique. Cette démarche touchera à la fois l'habitat public mais aussi les logements privés à travers des dispositifs tels que les OPAH ou les PIG.

- **Contenu** : études préalables, actions d'animations et de sensibilisation, travaux en vue de la constitution d'une offre de logements durables, OPAH (intégrant la qualité environnementale de l'habitat)
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes
- **Critères de sélection** : respect des objectifs du diagnostic stratégique Habitat et Foncier, qualité environnementale et énergétique des logements
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre et types de logements locatifs créés, nombre de bénéficiaires

▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2021/2027

**Projets pré-identifiés**

Révision du SCOT du Pays du Val d'Adour  
Prolongation de l'OPAH Adour Madiran  
Prolongation du PIG Armagnac Adour  
Etude pré-opérationnelle pour une OPAH Bastides et Vallons du Gers

## Objectif stratégique

Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

### Fiche Mesure 4 : Préserver la ressource en eau et valoriser son patrimoine

#### ▪ Contexte général

Depuis la création du Pays du Val d'Adour, l'eau est au cœur des politiques de développement, en tant que ressource naturelle menacée, patrimoine de qualité à préserver et élément fondateur du territoire.

Le Pays a eu un effet levier et fédérateur en matière de mobilisation des collectivités autour de la qualité de l'eau grâce au premier Plan d'Action Territorial Adour, pour autant les pollutions diffuses sont persistantes sur l'ensemble des masses d'eau.

Des efforts importants ont été réalisés en matière de gestion intégrée de l'espace rivière pour parvenir à une organisation homogène des collectivités à l'échelle du territoire. Mais dans un contexte de changement climatique, une attention toute particulière doit être portée au risque inondation et ruissellement tout en conservant à l'esprit que la préservation de la biodiversité reste un élément déterminant pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, la qualité de l'eau potable reste préoccupante. Des captages du territoire sont classés prioritaires car contaminés en terme de reconquête de la qualité de l'eau potable (Hères, Maubourquet, Tarsac, ... ) car contaminés par des pesticides et leurs métabolites. Le constat de dégradation d'origine anthropique de la qualité des ressources mobilisées pour l'eau potable nécessite la mise en place d'une stratégie globale d'actions transversale à plusieurs politiques publiques prioritaires (santé, environnement, agriculture) qui doit impliquer le territoire (agriculteurs, collectivités, consommateurs).

#### ▪ Objectifs stratégiques

- Restauration et entretien des habitats naturels remarquables ;
- Restauration de l'espace de mobilité de l'Adour et de ses affluents ;
- Gestion du risque inondation et ruissellement ;
- Elargissement des dispositifs de découverte et de sensibilisation dédiés à la biodiversité en lien avec l'activité touristique
- Préservation des ressources en eau potable

#### ▪ Contenu

##### ... Préserver et valoriser les zones naturelles liées à l'eau

En s'appuyant sur les espaces Natura 2000 de l'Adour mais aussi sur la variété des zones humides que compte le territoire, il s'agira de réunir les conditions favorables à la préservation de cette biodiversité tout en développant un dispositif de sensibilisation, de découverte et d'accueil du public.

- **Contenu** : Investissements et équipements, études, programme de gestion des sites (DOCOB), animations, outils de promotion et de communication ;
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : Etablissements publics, associations, EPCI, communes
- **Critères de sélection** : zones naturelles à enjeux, plan de gestion incluant une modification des pratiques agricoles, diversité des activités et des publics visés, partenariat public/ privé
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : structures d'accueil développées, nombre et typologie des publics accueillis et sensibilisés, nombre d'hectares structurés en espaces protégés, nombre d'espèces dénombrées.

##### Assurer une gestion intégrée des espaces rivières

Grâce à la mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein du Syndicat Adour Amont, il peut être aujourd'hui envisagée une approche intégrée des espaces rivières (Adour et ses affluents) permettant d'étendre les zones d'expansion des crues, de réhabiliter les espaces de mobilité et de préserver ainsi les zones humides. Ceci s'inscrit aussi dans une démarche de gestion du risque inondations et ruissellement.

- **Contenu** : Etudes préalables aux travaux, travaux d'entretien et de gestion, expérimentations visant à maîtriser les risques, actions d'information et de sensibilisation.
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : Etablissements publics
- **Critères de sélection** : respect d'une approche intégrée des cours d'eau, association des divers usagers, réalisation des différents travaux avec prise en compte de la dimension sociale et choix de techniques douces chaque fois que possible
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : linéaire entretenu (km), linéaire entretenu sur linéaire total du pays (%), nombre et types de personnes bénéficiaires d'actions d'information, de sensibilisation.

#### **Encourager l'engagement des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques ou la conversion à l'agriculture biologique**

Malgré l'évolution des pratiques agricoles au cours de la dernière décennie, la contamination de la nappe alluviale par les nitrates et les pesticides persiste. La diversification des cultures, la couverture des sols en hiver, la valorisation locale de la production sont autant de mesures pertinentes en capacité d'améliorer la situation.

- Contenu** : Etude de faisabilité de filières (amont-aval), mise en place d'actions de conseil après des agriculteurs
- Maîtres d'ouvrage concernés** : Etablissements publics,
- Critères de sélection** : pertinence technique et économique
- Indicateur de suivi et d'évaluation** : surface convertie en agriculture biologique

▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2021/2027

**Projets pré-identifiés**

Etude portant sur les zones humides de l'Adour et de ses affluents  
Poursuite de la gestion des espaces rivières  
Poursuite de l'animation du plan d'actions Natura 2000

## Objectif stratégique

Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

### Fiche Mesure 5 : Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques

#### ▪ Contexte général

La stratégie de développement touristique, élaborée en 2015, a permis de définir collectivement les éléments patrimoniaux à valoriser à l'échelle du Pays : l'Adour, les vignobles, le patrimoine historique autour des pratiques festives et de la musique. Sur ce dernier volet, le territoire recèle certains sites patrimoniaux emblématiques, marqueurs historiques et paysagers. La Tour de Termes dans le Gers, l'abbaye de Saint Sever de Rustan des Hautes Pyrénées et le Château de Montaner dans les Pyrénées Atlantiques ont donc été identifiés comme des « têtes de pont » patrimoniales. Afin d'accompagner la structuration de l'économie touristique, il s'agit d'accroître l'attractivité de ses sites en diversifiant et en qualifiant l'accueil et leur offre d'animations.

#### ▪ Objectifs stratégiques

- Amélioration des conditions d'accueil et de la qualité des prestations offertes ;
- Qualification de l'offre ;
- Amélioration de la lisibilité en matière de communication et de promotion;
- Amélioration des partenariats notamment avec les acteurs culturels locaux

#### ▪ Contenu

##### Soutenir la qualification des sites patrimoniaux emblématiques

- **Contenu** : études, investissements, aménagements et équipements, programme d'animations, communication
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes, office de tourisme
- **Critères de sélection** : engagement des collectivités autour du projet, partenariat public/privé, qualité des aménagements prévus, professionnalisme des programmations
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : volume d'investissement par site, augmentation de la fréquentation, niveau de partenariat, nombre d'animations professionnelles développées.

#### ▪ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2021/2027

### Projets pré-identifiés

Etude en vue de structurer un projet autour de l'art contemporain sur les sites patrimoniaux  
Premières expérimentations de diffusion en partenariat avec les FRAC

**Objectif stratégique**  
**Agir pour le développement économique et l'emploi**

**Fiche Mesure 6 : Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation**

▪ **Contexte général**

Le développement économique et son corolaire direct, l'emploi, restent un enjeu majeur de dynamisme et d'attractivité du territoire.

Ils constituent donc la priorité pour cette prochaine période durant laquelle devront être poursuivis les efforts déjà consentis par les collectivités en faveur du tissu économique : tissu encore vivace de TPE artisanales et commerciales mais présentant déjà quelques fragilités, l'implantation d'industries de pointe ou liées à l'agro-alimentaire.

Par ailleurs, le maintien et le développement des emplois doivent passer par une diversification de l'économie locale. C'est dans ce sens qu'il a été privilégié d'investir de nouveaux secteurs d'activités. Le milieu rural peut constituer le creuset d'innovations et d'expérimentations génératrices d'emplois.

L'accompagnement du processus de diversification économique doit pouvoir laisser la place à des projets innovants générateurs d'emplois dans les domaines de l'agro-alimentaire, des énergies renouvelables, du télétravail par exemple, et pouvant s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire.

▪ **Objectifs stratégiques**

- ☒ Assurer des conditions favorables au développement et au renouvellement des entreprises locales ;
- ☒ Poursuivre l'accueil en faveur des entreprises dans un souci de qualité ;
- ☒ Création de nouvelles activités et de nouveaux emplois ;
- ☒ Valorisation de l'économie sociale et solidaire ;
- ☒ Mise en place de nouvelles formes d'organisation et de nouveaux partenariats.

▪ **Contenu**

☐ **Renforcer la qualité des infrastructures d'accueil en faveur des entreprises**

En s'appuyant sur les prescriptions du SCOT, l'effort sera poursuivi en matière d'accueil d'entreprises, principalement sur la Zone d'Intérêt Régional de la Herray à Vic en Bigorre en veillant à assurer une qualité en matière d'aménagement. Ceci sera complété par le développement de l'immobilier d'entreprises et de la reconquête des friches.

- **Contenu** : travaux d'aménagement des zones d'activités existantes (études préalables, hôtels d'entreprises, pépinières, bâtiments relais)
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI
- **Critères de sélection** : qualité environnementale et durable des aménagements, performance énergétique, accessibilité, limitation de l'artificialisation des sols
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de projets soutenus, nombre d'entreprises implantées, nombre et typologie des emplois créés

☐ **Accompagner le développement du tissu artisanal et commercial de proximité**

Le territoire dispose encore d'un tissu vivace de petites entreprises artisanales et commerciales (plus particulièrement dans les bourgs-centres), pourvoyeur d'emploi et participant ainsi à la cohésion locale. Il est par conséquent primordial de pouvoir maintenir ce niveau de structuration, voire de le développer.

- **Contenu** : études préalables, investissements matériels et immatériels en direction des entreprises artisanales et commerciales dans le cadre d'opérations collectives, soutien à la création d'activités commerciales et de services de proximité dans les communes isolées (type multiples ruraux)
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI, communes, entreprises
- **Critères de sélection** : dimension collective de l'opération, accent mis sur les investissements dédiés à l'accessibilité et à la performance énergétique
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'entreprises soutenues, nombre d'emplois créés ou maintenus

☐ **Accompagner la structuration des filières de productions et de commercialisation agricoles de proximité**

Afin d'assurer une diversification de l'agriculture locale, il s'agit d'aider à l'organisation de nouvelles filières locales capables, en outre, d'assurer l'approvisionnement de la restauration collective.

Ceci pourrait s'inscrire dans le cadre du Plan d'Alimentaire Territorial

- **Contenu** : études, équipements de transformation et de commercialisation, dispositifs de sensibilisation et de promotion
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI, chambres consulaires, organisations professionnelles
- **Critères de sélection** : approche environnementale et durable, approche collective et partenariat avéré.
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : part de la production locale commercialisée sur place, nombre d'exploitations agricoles impliquées, nombre de collectivités mobilisées, niveau d'intégration des produits locaux dans la restauration collective, nombre d'emplois créés

**□ Soutenir le développement de nouvelles activités ou de nouveaux modes d'organisation, en s'appuyant notamment sur l'économie sociale et solidaire**

Il s'agira de soutenir l'installation et le développement de nouvelles activités capables de générer de nouveaux emplois tout en s'adaptant à de nouveaux besoins d'organisation et de partenariat, le tout pouvant s'inscrire dans une logique d'économie sociale et solidaire : tiers-lieux, recycleries ...

- **Contenu** : études, investissements et équipements en faveur des tiers-lieux, aide au démarrage
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI, ...
- **Critères de sélection** : implication des collectivités, niveau de partenariat avéré
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre de projets soutenus, nombre d'emplois créés ou maintenus.

▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2021/2027

**Projets pré-identifiés**

Création d'un tiers-lieu social à Riscle

Création d'un tiers-lieu social à Plaisance du Gers

Accompagnement CCI du Gers et des Hautes Pyrénées sur le commerce de proximité dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (Riscle, Plaisance, Marciac, Maubourguet et Vic en Bigorre)

## Objectif stratégique Agir pour le développement économique et l'emploi

### Fiche Mesure 7 : Structurer l'économie touristique

#### ▪ Contexte général

Dans le contexte auquel le Pays du Val d'Adour doit faire face (secteur agricole en mutation, fragilité de l'industrie agro-alimentaire..), l'enjeu est d'adapter le tissu économique aux futurs potentiels de croissance et de chercher de nouveaux ressorts au dynamisme économique. Il est donc primordial pour le Pays de soutenir l'émergence et la structuration de nouvelles filières économiques.

Le tourisme, vecteur du maintien, de la création d'emplois non délocalisables et du développement, représente un potentiel non négligeable.

Au sein du Val d'Adour, Marciac reste la locomotive touristique, son offre culturelle est exceptionnelle pour une commune de cette taille (1240 habitants).

Au-delà de Marciac, l'offre touristique dans le Val d'Adour est moins évidente et souffre d'un manque de visibilité et de lisibilité.

Le Pays a initié en 2018 la création d'un office de tourisme de pays ce qui a permis d'asseoir une stratégie de développement articulée autour de thématiques suivantes : vignes et vins / patrimoine/ cultures et traditions festives.

Les premières années d'existence de ce nouvel outil ont permis d'engager des actions stabilisées autour de l'oenotourisme et d'asseoir une politique de communication et de promotion plus lisible.

Aujourd'hui, l'office de tourisme s'inscrit dans une politique territoriale assumée en matière de développement durable en mettant l'accent sur la question des transports et des déplacements, de la biodiversité et des circuits courts.

#### ▪ Objectifs stratégiques

- Augmentation des flux touristiques et de l'attractivité du territoire en s'appuyant sur le Grand Site de Marciac (voir fiche mesure spécifique) ;
- Mise en marché cohérente autour des cibles identifiées : vignes et vins / patrimoine / cultures et traditions festives ;
- Montée en gamme des équipements d'accueil et d'hébergement ;
- Inscription dans une démarche de développement durable et une approche de slow tourisme.

#### ▪ Contenu

##### **Qualification des établissements et des équipements touristiques**

Tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, il sera nécessaire d'accompagner la qualification des structures d'accueil, notamment les hébergements et les établissements en lien avec les thématiques retenues

- **Contenu** : investissements liés à la création et à la modernisation des établissements et des équipements
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : prestataires touristiques, EPCI, communes,...
- **Critères de sélection** : respect des chartes qualité, inscription dans une démarche de développement durable
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : Nombre d'établissements soutenus, évolution des chiffres d'affaires des établissements

##### **Poursuivre la structuration de l'oenotourisme**

Il s'agit de poursuivre la fédération des six appellations autour d'un projet collectif : livre de marque de promotion territoriale, poursuite des labellisations Vignobles et Découverte, consolidation de l'événementiel oenotouristique, harmonisation de la signalétique routière

- **Contenu** : supports de promotion, investissements et équipement des prestataires
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : producteurs, prestataires touristiques, communes,...
- **Critères de sélection** : respect des chartes qualité, inscription dans une démarche de développement durable
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : Nombre d'établissements labellisés, nombre d'événementiels organisés, évolution de la fréquentation touristique

##### **Valoriser la gastronomie et les filières courtes**

L'objectif est d'une part de densifier le tissu de marchés à la ferme et d'en assurer la promotion et d'autre part de fédérer les établissements de restauration afin de les faire monter en gamme et nouer davantage de liens avec les producteurs et vignerons afin de donner une clé de lecture de destination gastronomique en filières courtes

- **Contenu** : supports de promotion, formation
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : office de tourisme de Pays, associations de producteurs, restaurateurs
- **Critères de sélection** : respect des chartes qualité, inscription dans une démarche de développement durable
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : Nombre de nouveaux marchés à la ferme, nombre de restaurants mobilisés dans la démarche collective

### ☐ **Promouvoir l'offre de mobilités douces**

Il s'agit d'un côté de consolider l'offre de randonnée en itinérance pèlerine (hébergements adaptés et de qualité) mais aussi organiser une offre de vélos à assistance électrique (structuration de boucles, structurer un parc de location de VAE) sans oublier le projet d'extension du vélorail de Nogaro jusqu'à la Tour de Termes.

- **Contenu** : investissements et équipement, supports de promotion,
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : office de tourisme de Pays, EPCI, hébergeurs
- **Critères de sélection** : respect des chartes qualité, inscription dans une démarche de développement durable
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : Nombre d'hébergements labellisés, nombre de boucles vélo créées

### ☐ **Concevoir un projet autour de l'art contemporain et du patrimoine**

Il s'agit de se doter d'un outil de cadrage, de référence pour conduire une politique publique en matière culturelle et artistique sur le territoire en s'appuyant sur les sites patrimoniaux emblématiques et le réseau des partenaires de l'office de tourisme. Il sera nécessaire de créer l'identité artistique du territoire en tenant compte de ses atouts et ses spécificités en lien et en cohérence avec les offres artistiques départementales et limitrophes. Ceci prendra la forme de résidences d'artistes et d'expositions à forte valeur touristique sur les sites patrimoniaux et les terroirs immatériels.

- **Contenu** : études, prestations externes, supports de promotion,
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : office de tourisme de Pays, PETR, EPCI
- **Critères de sélection** : pluridisciplinarité, association de la population
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : Nombre de résidences, nombre d'événementiels

#### ▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2022/2027

### **Projets pré-identifiés**

Création du livre de marques oenotouristiques  
Nettoyage et débroussaillage de la voie de chemin de fer Nogaro / Termes d'Armagnac  
Etude feuille de route pour le projet Art Contemporain et Patrimoine  
Préfiguration de l'animation des sites patrimoniaux en partenariat avec les FRAC



**Objectif stratégique**  
**Agir pour le développement économique et l'emploi**

**Fiche Mesure 8 : Conforter le rayonnement culturel du territoire à partir de son Grand Site Occitanie**

▪ **Contexte général**

Le festival **Jazz in Marciac** structure l'activité touristique du Pays. L'image de destination touristique du territoire est d'ailleurs portée essentiellement par Jazz In Marciac (31% étude Novamétrie 2006).

**Une manifestation emblématique**

Tous les ans depuis 1978, les passionnés de musique se rassemblent à Marciac afin de profiter de concerts inédits pendant les deux premières semaines d'août.

Organisé par l'association Jazz In Marciac, cet évènement internationalement renommé, repose sur une organisation associative solide et des centaines de bénévoles.

Le succès croissant a permis l'organisation de concerts hors saison de qualité, de sessions de formation tout au long de l'année (stages, masterclasses), la mise en œuvre d'une exposition permanente « les Territoires du Jazz », le maintien collège de Marciac, premier établissement de France proposant une formation dans le domaine du Jazz, le développement de partenariats (avec des artistes comme Wynton Marsalis ou des évènements internationaux tel le festival « Jazz Aspen » dans le Colorado) et la création d'un EPCC autour de la salle de spectacles de l'Astrada

Grâce à son festival de Jazz, **Marciac reçoit 240 000 visiteurs** en trois semaines et accueille 800 bénévoles.

Le chiffre d'affaire total généré par le festival est estimé par la CCI du Gers à 7 millions d'euros (hors billetterie) dont 5,6 millions de chiffre d'affaires touristiques (hors consommation des festivaliers gersois).

C'est grâce à ce niveau de fréquentation que Marciac a vu son label « Grands Sites Occitanie » renouvelé

▪ **Objectifs stratégiques**

- Conforter et développer la dimension internationale du pôle culturel de Marciac, à la fois dans les domaines de la diffusion, de la formation et de la création ;
- Favoriser la fréquentation du site de Marciac tout au long de l'année et conforter l'économie culturelle et touristique de ce territoire ;
- Irriguer le territoire du Val d'Adour à partir du site de Marciac ;
- Développer la médiation des patrimoines de l'ensemble du Pays du Val d'Adour,
- Connaissance, valorisation et interprétation du patrimoine ;
- Valorisation et diversification de l'offre touristique ;
- Fédérer, sensibiliser et animer l'ensemble des prestataires locaux à l'échelle territoriale

▪ **Contenu**

**Enrichir le projet culturel**

Si la reconnaissance et la renommée du festival international Jazz In Marciac ne sont plus à démontrer, les activités culturelles et artistiques ont trouvé une assise toute particulière avec l'ouverture en Mai 2011 de l'Astrada, salle conventionnée de 500 places.

L'Astrada constitue désormais un outil essentiel du développement culturel, consolidé aujourd'hui par la création d'un EPCC. Cette consolidation doit se poursuivre à travers l'enrichissement du projet culturel à l'année, mais aussi en renforçant ses interventions à l'échelle du territoire du Pays du Val d'Adour.

- **Contenu** : aide à la diffusion pluridisciplinaire, aide à la création, résidences d'artistes, développement de la formation pour tous publics
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCC, associations, collectivité
- **Critères de sélection** : pluridisciplinarité, programmation à l'année
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombres de levers de rideau, nombre de créations, nombre de personnes formées

**Préserver l'écrin patrimonial de cœur emblématique du Grand Site**

Marciac affiche de nouvelles ambitions en matière de restauration et de valorisation de son patrimoine immobilier, architectural et paysager.

Il s'agit désormais de structurer une stratégie ambitieuse permettant de révéler l'identité paysagère et urbaine de la bastide, d'en valoriser sa richesse grâce à la médiation patrimoniale et d'achever la réalisation du pôle culturel dont le site de l'ancien cloître des Augustins constitue l'épicentre.

- **Contenu** : aménagements urbains, réalisation de parcours de découverte de la bastide, rénovation du site de l'ancien cloître des Augustins, réhabilitation et dynamisation des Territoires du Jazz, projet d'interprétation du site
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : Mairie de Marciac
- **Critères de sélection** : intégration architecturale des équipements, accessibilité, efficacité énergétique
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de nouveaux équipements d'accueil et de médiation, nombre de centre d'interprétation

#### Changer d'échelle en faveur de l'économie touristique

Grâce au nouvel office de tourisme structuré à l'échelle du Pays, il s'agit d'accompagner un projet de développement associant l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

- **Contenu** : mise en scène de la destination, structurant une démarche de promotion et de commercialisation, accompagner le développement des filières (oenotourisme, patrimoine naturel et itinérance, notamment avec les autres rands Sites de proximité), accompagner la montée en gamme des prestations (classement, déploiement des labels)
  - **Maître d'ouvrage concerné** : office de tourisme du Pays du Val d'Adour
  - **Critères de sélection** : partenariat, interactivité
  - **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de produits créés, niveau de fréquentation, niveau de commercialisation
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

202/2027

#### Projets pré-identifiés

Poursuite de l'aménagement du site des Augustins (espaces de co-working)  
Création d'une micro-folie

**Objectif stratégique**  
S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences

**Fiche Mesure 9 : Assurer un dispositif d'ingénierie locale**

▪ **Contexte général**

La mise en œuvre des politiques contractuelles nécessite de disposer d'un accompagnement technique local indispensable à l'émergence des projets, à la mise en réseau des acteurs privés et publics et à l'ingénierie financière.

▪ **Objectifs stratégiques**

- Appropriation collective de la stratégie et du plan de développement ;
- Emergence de nouveaux projets ;
- Evaluation partagée pour un pilotage du projet ;
- Amélioration des méthodes de conduite de projet.

▪ **Contenu**

Soutenir un dispositif d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation

- **Contenu** : moyens humains, frais de mission, prestations externes, outils de communication
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR
- **Critères de sélection** : moyens dédiés, communication et information
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de projets privés et publics déposés puis soutenus, répartition territoriale des projets soutenus.

▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2021/2027

**Projets pré-identifiés**

Recrutement de deux chefs de projets Petites Villes de Demain

## **ANNEXE 3**

# **ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE**





## BAROMETRE DES 13 INDICATEURS – ETAT INITIAL 2021

### Ind. 1 – Emissions de gaz à effet de serre

	2013	2017	Htes Pyrénées 2017	Occitanie 2017	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
TeqCO <sub>2</sub> / an	143 897	135 951	975 684	20 244 261	14%	☺
TeqCO <sub>2</sub> / an / hab	3,9	3,7	4,3	3,5	☺	☺

Source OREO

### Ind. 2 – Consommation énergie finale

	2013	2017	Htes Pyrénées 2017	Occitanie 2017	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
GWh / an	911	868	5 989	123 746	14,5%	☺
MWh / an / hab	24,8	23,8	26,2	21,2	☺	☺

Source OREO

### Ind. 3 – Production d'énergies renouvelables

	2013	2017	Htes Pyrénées 2017	Occitanie 2017	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
Hors hydroélectricité (MWh / an)	132 426	135 048	581 191	17 905 106	23,2%	☺
Hydroélectricité (MWh / an)	1 294	2 462	2 140 079	13 827 779	0,1 %	☺

Source OREO

### Ind. 4 – Surfaces en agriculture biologique

	2015	2018	Htes Pyrénées 2018	Occitanie 2018	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)			8 908	476 996		
Part de la SAU en bio (%)			3,48	13,11		

Source : ASP (PAC), Douanes (CVI), traitement SSP, agence Bio

### Ind. 5 – Modes actifs et transports collectifs dans les déplacements domicile-travail

	2013	2018	Htes Pyrénées 2018	Occitanie 2018	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
Part modale hors vélo (%)	7,2	5,7	8,5	13,2	☹	☹
Part modale avec vélo (%)	-	7,3	10,5	15,9	☹	

Source : INSEE RP

### Ind. 6 – Aménagements cyclables sécurisés

	2018	2021	Htes Pyrénées 2021	Occitanie 2021	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
Linéaire sécurisé (km)	4	4	133	5 161	3%	☹

Source : Géovélo, Open Street Map

**Ind. 7 – Population située en risque naturel élevé**

	-	2020	Htes Pyrénées -	Occitanie -	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
% de la population						

Source : INSEE (Filosofi), DDT 65

**Ind. 8 – Taux de fuite des réseaux d'eau**

	-	2020	Htes Pyrénées -	Occitanie -	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
% de fuite						

Source :

**Ind. 9 – Cours d'eau en bon état écologique**

	-	2019	Htes Pyrénées 2019	Occitanie 2019	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
% des cours d'eau		37	79	50,5	☹	

Source : SDAGE, Directive Cadre sur l'Eau

**Ind. 10 – Collecte des déchets ménagers et assimilés (avec gravats)**

			Htes Pyrénées	Occitanie	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
Dont gravats (kg/hab/an)						
Hors gravats (kg/hab/an)						

Source :

**Ind. 11 – Emission de polluants**

			Htes Pyrénées	Occitanie	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
SO2 (t)						
NCx (t)						
COVNM (t)						
PM 2,5 (t)						
NH3 (t)						

Source :

**Ind. 12 – Fragmentation des milieux naturels**

			Htes Pyrénées	Occitanie	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
Indice de fragmentation (km <sup>2</sup> )						

Source :

**Ind. 13 – Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers**

	2009	2018	Htes Pyrénées 2018	Occitanie 2018	CRTE / Hautes Pyrénées	Tendance CRTE
Consommation annuelle (ha)	49,9	22,8	75,5	2 497,5	30%	☺
Consommation annuelle (m <sup>2</sup> /hab)	12,97	5,97	3,29	4,24	☹	☺



## **ANNEXE 4**

### **MAQUETTE FINANCIERE 2021**

**VOLET HAUTES PYRENEES**

<b>Maîtres d'ouvrage</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Coût total</b>	<b>Participation Etat</b>
Communauté de Communes Adour Madiran	Rénovation thermique de l'hôtel d'entreprise industriel de la Herray	183 960	72 000
Communauté de Communes Adour Madiran	Travaux d'investissement sur les bâtiments scolaires	215 441	107 720
Communauté de Communes Adour Madiran	Projet de développement du pôle agro-alimentaire de Maubourguet	500 000	200 000
Commune de Vic en Bigorre	Rénovation thermique de la salle d'échecs	12 822	3 422
Commune de Vic en Bigorre	Rénovation thermique du gymnase de la Herray	131 055	34 979
Commune de Vic en Bigorre	Rénovation thermique du gymnase Menoni	48 987	13 074
Commune de Vic en Bigorre	Restauration du canal (parti Sud)	346 500	110 672
Commune de Vic en Bigorre	Requalification du cour de ville	488 986	72 317
Commune de Rabastens de Bigorre	Mise en sécurité de la halle	366 000	109 800
Commune d'Artagnan	Réhabilitation de la couverture du bâtiment multiactivités	171 879	69 177
Commune d'Estirac	Réfection énergétique et mise en sécurité du foyer	115 500	41 610
Commune de Lacassagne	Rénovation thermique du logement communal	54 068	23 324
Commune de Lascazères	Réseau de chauffage par géothermie	189 960	53 568
Commune de Saint Lézer	Rénovation thermique de la mairie/école	16 660	13 328
Commune de Vidouze	Rénovation thermique et accessibilité du café municipal	223 033	70 114
Commune de Vidouze	Rénovation thermique et accessibilité de la mairie	160 612	50 486
<b>TOTAL</b>		<b>3 225 463</b>	<b>1 045 591</b>

VOLET GERS

Financements apportés par l'Etat en 2021 dans le cadre du projet de territoire

Type d'aide	Maîtres d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût du projet	Aides Etat	Taux	Observations
AGENDA RURAL	PETR du Pays du Val d'Adour	Petites Villes de Demain (Riscle)	55 000,00 €	41 250,00 €	75 %	Chef de projet
AGENDA RURAL	PETR du Pays du Val d'Adour	Conseillers numériques Agenda Rural		62 500,00 €		Gers numérique - Commune de Marciac (FS Marciac) - GERS SOLIDAIRE
<b>Total DISPOSITIF AGENDA RURAL</b>			<b>103 750,00 €</b>			
DETR	CC Armagnac Adour	Création d'une maison France Services	314 446,00 €	157 223,00 €	50 %	Investissement France Services
DETR	CC Armagnac Adour	Création d'un centre intercommunal de santé à Riscle	245 470,00 €	122 735,00 €	50 %	
DETR	CC Armagnac Adour	Réfection de la toiture et isolation du bâtiment de l'école de Viella	62 077,00 €	24 830,80 €	40 %	
DETR	CC Bastides et Vallons du Gers	Rénovation de la toiture de la médiathèque intercommunale à Plaisance du Gers	93 471,00 €	28 041,30 €	30 %	
DETR	Commune de Ju-Belloc	Aménagement et rénovation énergétique de bâtiments communaux	89 922,72 €	26 976,82 €	30 %	
DETR	Commune de Marciac	Parcours jazz	96 400,00 €	38 560,00 €	40 %	
DETR	Commune de Pouydraguin	Aménagement et rénovation énergétique de la mairie	42 716,80 €	12 815,04 €	30 %	
DETR	Commune de Riscle	Aménagement de la halle et ses abords	704 186,70 €	281 674,56 €	40 %	
<b>Total DETR</b>			<b>692 856,52 €</b>			

Type d'aide	Maîtres d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût du projet	Aides Etat	Taux	Observations
DSIL	Commune de Marciac	3eme phase du programme de réhabilitation et de reconstruction du site des augustins - 2ème tranche	676 400,00 €	270 560,00 €	40 %	
DSIL	SDIS 32	Travaux de construction de la caserne de Plaisance	950 000,00 €	380 000,00 €	40 %	
<b>Total DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)</b>				<b>650 560,00 €</b>		
DSIL TEE	Commune de Ladevèze Ville	Rénovation énergétique et revalorisation - Mairie	31 118,00 €	12 447,20 €	40 %	
DSIL TEE	Commune de Ladevèze Ville	Rénovation énergétique, travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité PMR et de sécurité – Club house	28 180,07 €	11 272,03 €	40 %	
DSIL TEE	Commune de Maumusson Laguian	Travaux de transition énergétique et écologique et la mobilité douce – Amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la mairie	146 510,00 €	58 604,00 €	40 %	
DSIL TEE	Commune de Plaisance	Rénovation énergétique – Immeuble DE MENTQUE	84 518,90 €	33 807,56 €	40 %	
DSIL TEE	Commune de Riscle	Amélioration des performances thermiques et mises aux normes du bâtiment des anciens bains douches	46 304,58 €	18 521,83 €	40 %	
DSIL TEE	Commune de Riscle	Rénovation énergétique – Halle	535 000,00 €	214 000,00 €	40 %	
DSIL TEE	SIVOM Miélan Marciac	Amélioration énergétique et mise en conformité- Salle des fêtes de SCIEURAC ET FLOURES	85 641,00 €	29 430,00 €	34 %	
<b>Total DSIL TEE (Dotation de Soutien à l'investissement Local - Transition Ecologique et Energétique)</b>				<b>378 082,62 €</b>		
FNADT	CC Armagnac Adour	France Services (Riscle)		30 000,00 €		
<b>Total FNADT</b>				<b>30 000,00 €</b>		

Type d'aide	Maîtres d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût du projet	Aides Etat	Taux	Observations
France RELANCE	ASSOCIATION AEDS	Jardin partagé de l'Ormeaux		5 000,00 €		Dispositif " Jardins partagés"
France RELANCE	DIETETIQUE ET PHARMACIE PIERRE FABRE	Investissement (Aignan)		400 000,00 €		Appel à projets soutien à l'investissement industriel dans les territoires
			<b>Total France RELANCE</b>	<b>405 000,00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>2 260 249,14 €</b>		

**VOLET GERS**  
**Financements apportés par l'Etat en 2021 hors projet de territoire**

Type d'aide	Maîtres d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût du projet	Aides Etat	Taux	Observations
DETR	Commune d'Armentieux	Restauration des tableaux de l'église	6 932,00 €	2 079,60 €	30 %	
DETR	Commune de Beaumarchès	Consolidation du bâtiment avec moilage des poutres nécessitant la réfection de la Salle du Conseil Municipal, du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale	37 921,57 €	7 310,64 €	19 %	
DETR	Commune de Beaumarchès	Travaux sécuritaires avec mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	24 818,50 €	4 963,70 €	20 %	
DETR	CC Armagnac Adour	Intempéries décembre 2019	6 702,55 €	2 681,02 €	40 %	
DETR	CC Armagnac Adour	Réfection des ouvrages d'art à Viella et à Labarthète	76 435,00 €	30 574,00 €	40 %	
DETR	Commune de Labarthète	Réfection de la toiture et du plafond de l'église et de la sacristie	75 564,98 €	22 669,49 €	30 %	
DETR	Commune de Ladevèze Ville	Mise en conformité des bâtiments et espaces publics de la Commune de Ladevèze-Ville aux normes d'accessibilité	5 268,22 €	1 053,64 €	20 %	
DETR	Commune de Marciac	Equipements de défense incendie rue du Pavillon : borne et cuve enterrée	26 416,08 €	7 924,82 €	30 %	
DETR	Commune de Margouet Meymes	Aménagement de 2 places PMR	3 683,00 €	736,60 €	20 %	
DETR	Commune de Margouet Meymes	Mise en place d'un poteau incendie	1 800,00 €	540,00 €	30 %	
DETR	Commune de Margouet Meymes	Mise en accessibilité et rénovation de la salle polyvalente	4 295,00 €	1 288,50 €	30 %	
DETR	Commune de Plaisance	Espace intergénérationnel rue Armagnac - phase 1	34 029,00 €	10 208,70 €	30 %	

Type d'aide	Maîtres d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût du projet	Aides Etat	Taux	Observations
DETR	Commune de Plaisance	Intempéries décembre 2019	14 044,80 €	5 617,92 €	40 %	
DETR	Commune de Sarraçachies	Réhabilitation du presbytère	204 480,00 €	61 344,00 €	30 %	
DETR	SIVOM Miélan Marciac	Travaux de restauration de l'église de Monlezun - 2ème tranche de travaux	108 189,56 €	21 637,91 €	20 %	
DETR	SIVOM Miélan Marciac	Mise en accessibilité du terrain de tennis et du camping de Préchac sur Adour	20 696,76 €	4 139,35 €	20 %	
DETR	SIVOM Miélan Marciac	Travaux de restauration et de sauvegarde de l'intérieur de l'église de Semboues	59 001,74 €	11 800,35 €	20 %	
DETR	SIVOM Miélan Marciac	Travaux de restauration de la toiture du logement communal et de l'atelier municipal de Tillac	28 534,00 €	8 560,20 €	30 %	
DETR	SIVOM Miélan Marciac	Restauration du clocher de l'Église Notre Dame de l'Assomption à Troncens	8 401,00 €	2 520,30 €	30 %	
DETR	Commune de Tarsac	Réhabilitation toiture logement communal	22 767,91 €	6 830,37 €	30 %	
DETR	Commune de Tieste Uragnoux	Installation citerne de 60m <sup>3</sup>	20 277,52 €	6 083,26 €	30 %	
DETR	Commune de Viella	Création d'un parking pour l'accessibilité du cimetière + création d'une station service	90 000,00 €	27 000,00 €	30 %	
<b>Total DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)</b>				<b>247 654,37 €</b>		
DSN	CC Armagnac Adour	Travaux de sécurité intempéries Janvier 2021		62 523,35 €		
DSN	Commune de Courties	Travaux de sécurité intempéries Janvier 2021		2 732,63 €		
DSN	Commune de Loussous Debat	Travaux de sécurité intempéries Décembre 2020		675,54 €		
			<b>Total DSN</b>	<b>65 931,52 €</b>		
			<b>TOTAL GENERAL</b>			
				<b>313 495,89 €</b>		

**VOLET GERS**  
**Financements apportés par l'Etat en 2021 – Récapitulatif**

FINANCEMENT ETAT	Pays du Val d'Adour	Financements projet de territoire	Financement hors projet de territoire
ADEME			
AGENCE DE L'EAU			
AGENDA RURAL	103 750,00 €	103 750,00 €	
ANCT			
DETR	940 420,89 €	692 856,52 €	247 564,37 €
DSID			
DSIL	650 560,00 €	650 560,00 €	
DSID TEE			
DSIL TEE	378 082,62 €	378 082,62 €	
DSN	65 931,52 €		65 931,52 €
FNADT	30 000,00 €	30 000,00 €	
France RELANCE	405 000,00 €	405 000,00 €	
SEGUR			
<b>TOTAL</b>	<b>2 573 745,03 €</b>	<b>2 260 249,14 €</b>	<b>313 495,89 €</b>